



## Communiqué de Presse:

## Frelon asiatique à pattes jaunes.

## Un Plan National « OVS Animal - OVS végétal ».

Le Frelon asiatique à pattes jaunes est implanté sur l'ensemble de la France hexagonale ; il est classé espèce exotique envahissante. En France, les pertes annuelles pour la filière apicole dues à ce frelon sont évaluées à 11.9 millions d'euros. Son impact sur la biodiversité est également important : une seule colonie consomme en moyenne 11,32 kg d'insectes en une saison (abeilles domestiques, mouches, guêpes sociales et autres insectes auxiliaires localement abondants).

# Une approche collective d'envergure nationale est conduite pour la maitrise du Frelon Asiatique à pattes jaunes.

Les fédérations des OVS pour le domaine animal (GDS France) et pour le domaine végétal (FREDON France) travaillent conjointement un plan national pour la maitrise de ce frelon. Ce plan répond à trois enjeux : la protection des populations (enjeu de santé publique), la protection des ruchers et de la biodiversité.

#### Répondant à une forte mobilisation des parlementaires et des apiculteurs, ce plan national :

- Apporte une action commune et cohérente, tant auprès du grand public qu'auprès des acteurs de terrain.
- Mobilise les différents outils disponibles et les intègre: détection et destruction des nids, piégeage de printemps raisonné, et outils de réduction du stress.

### Pour être efficace, il est nécessaire que les actions déployées sur le terrain soient en phase avec ce Plan National Frelon asiatique à pattes jaunes :

- Mise à profit de la période hivernale pour préparer un piégeage de printemps sélectif et ciblé.
- Généralisation de la protection des ruchers en France (en lien avec les sections apicoles des OVS et les GDS Apicoles) : restrictions d'entrées, harpes électriques et muselières.
- Vigilance quant aux méthodes de lutte mises en œuvre : proscrire les mauvaises pratiques de destruction de nids ou de piégeage qui impactent la biodiversité et desservent l'intérêt collectif; il n'y a pas de solution simple et unique qui puisse répondre à la complexité de cette espèce invasive.

#### Ce plan, réactualisé, sera disponible en février 2024. Il sera largement diffusé.

#### **Contact presse:**

Marjorie CAPGRAS – Cheffe de projet animation du réseau et communication – marjorie.capgras.gdsf@reseaugds.com – 01.73.77.51.64

Alexandre BRELIVET - Chef de projet communication - <u>marjorie.capgras.gdsf@reseaugds.com</u> - 06.75.52.00.83

Marilou MOTTET – référente nationale environnement – <u>marilou.mottet@fredon-france.fr</u> – 07.68.99.93.50

Groupements de Défense Sanitaire France

26 rue Dagorno CS 61711 75578 PARIS Cedex 12 - www.gdsfrance.org Tel 01 83 94 48 21 - e-mail gdsfrance@reseaugds.com SIRET 304 863 137 00036 - code APE 9411Z



1